

	Avis d'attribution Procédure Adaptée Accord-cadre de Service	AT 2025-24
--	---	---

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**

Correspondant : Service Commande Publique, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 74 66 66 – Courriel : commande-publique@bergerac.fr

Site internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://achatpublic.com>

Objet de l'accord-cadre : Maintenance préventive et curative des équipements de la cuisine centrale et des offices scolaires.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer le marché pour les raisons suivantes : l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Type de procédure : Accord-cadre à bons de commande.

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- **Coût des prestations : 40 %**
- **Valeur technique : 40 % dont :**
 - Moyens matériels et humains : 20 %
 - Qualité du rendu : 10 %
 - Organisation : 10 %
- **Délai d'intervention suite à déclenchement : 20 %**

L'accord-cadre est attribué à la société **PÉRIGORD FROID**, 78 route de Lyon, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIR, pour son offre variante et son option dans les conditions suivantes :

- **La maintenance préventive (partie à prix global et forfaitaire) pour un montant annuel de 16 615.00 € HT ;**
- **La maintenance curative (partie à bons de commande) pour un montant annuel maximum de 30 000.00 € HT.**

Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026. L'accord-cadre est reconductible tacitement 3 fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 02/12/2025

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 03/12/2025

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès du Service Commande Publique – 05 53 74 65 81 – 05 53 74 67 81 – commande-publique@bergerac.fr